Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION PICARDIE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Service de «Gestion de la Connaissance et
Garant Environnemental»
Unité «Garant environnemental»

Vos réf. : V/courrier du 22/06/2015
Affaire suivie par : François RIQUIEZ
francois.riquiez@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 03.22.82.25.11 – **Fax :** 03.22.91.73.77
Courriel : sgcge.picardie@developpement-durable.gouv.fr

Amiens, le 22 JUIL. 2015

Le Directeur régional,

à

Direction Départementale des Territoires de l'Oise
SAUE
40, rue Jean Racine
60021 BEAUVAIS cedex

Objet : Porter à connaissance - Révision plan d'occupation des sols de Mogneville.
PJ :
Copie à :

Vous avez consulté notre service dans le cadre du porter à connaissance concernant la révision du plan d'occupation des sols de la commune de Mogneville.

Je vous informe que vous avez accès aux données environnementales depuis notre site internet : http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/ sur l'onglet «Porter à connaissance».

Vous trouverez dans la rubrique «Porter à connaissance» un tableau qui récapitule l'ensemble des sites internet locaux ou nationaux permettant d'accéder aux informations que vous recherchez.

La commune ne contient pas d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) soumis à autorisation. Toutefois, il est possible qu'elle puisse être concernée par la présence d'ICPE soumises uniquement à déclaration et qui ne sont pas référencées dans la base nationale des ICPE soumises à autorisation. Je vous invite, en conséquence, à vous rapprocher des services de la préfecture qui suivent ce type d'établissements.

En outre, je vous informe que les installations d'élevage ou d'abattages d'animaux, les installations dans lesquelles sont traitées des matières animales, les installations mettant en œuvre des organismes génétiquement modifiés et celles de production de micro organismes pathogènes relèvent du contrôle de la Direction Départementale de la Protection des Populations.

Le service souhaite être associé à l'élaboration de ce document d'urbanisme.

P/le Directeur Régional
P/La responsable du SGCGE, p.i.,

François RIQUIEZ